#### **RÈGLEMENT NO. 25.02**

(Document de travail avec amendements - 25.01.02.25)

# RÈGLEMENT NO. 25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la tarification des frais divers est la suivante :

#### 1.1. Frais administratifs divers

Divers documents ou articles	Tarif
Assermentation	5 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	35 \$/heure
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$
Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

### 1.2. Bacs et pièces pour les collectes des matières résiduelles

Articles	Tarif
Bac de récupération	135 \$
Bac de récupération - Roue (chacune)	13.50 \$
Bac de récupération - Couvercle	20 \$
Bac de récupération - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un bac de récupération	135 \$
Bac de récupération supplémentaire	135 \$
Organibac (bac brun, matières organiques)	135 \$
Organibac - Roue (chacune)	13.50 \$

Organibac - Couvercle	20 \$
Organibac - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un organibac	135 \$
Organibac supplémentaire	135 \$
Petit bac de cuisine (matières organiques)	12 \$

## 1.3. Articles promotionnels

Articles	Tarif
Épinglette municipale au comptoir	5\$
Épinglette municipale avec envoi postal	8\$
Bouteille d'eau réutilisable	5 \$

## 1.4. Publicités – Bulletin Le Ruisseau

Type de publicité	Tarif
Publicité format carte d'affaires	12,50 \$/parution
Publireportage	50 \$/article

## 1.5. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarif
Salle 18 – Centre communautaire	375 \$
Chalet – 1 <sup>er</sup> plancher	270 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	125 \$ 75 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 75 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents	
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$ 90,00 \$		
Demi-journée (sam. et dim.) 115,00 \$ 135,00			
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	325,00 \$	425,00 \$	
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	570,00 \$	670,00 \$	
Ligue de balle	<b>455,00</b> \$ - 9 à 12 parties <b>537,00</b> \$ - 13 à 16 parties <b>665,00</b> \$ - 16 à 20 parties		

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.) 70,00 \$		90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Ligue de hockey	<b>455,00 \$</b> - 9 à 12 parties <b>537,00 \$</b> - 13 à 16 parties <b>665,00 \$</b> - 16 à 20 parties	

#### 1.6 Frais pour les services d'aqueduc

La tarification relative aux services d'aqueduc offerts aux propriétaires qui bénéficient de ces services auprès de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) est facturée selon la grille tarifaire suivante :

Services	Tarif
Ouverture/fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais
Service en dehors des heures ouvrables	200 \$
Remplacement de la tête de la boîte de service	80 \$
Rehaussement de la boîte de service	100 \$
Remplacement de la boîte de service	700 \$
Réparation d'un compteur d'eau	100 \$
Remplacement d'un compteur d'eau	250 \$
Remplacement de la valve d'entrée d'eau principale	120 \$
Fixation ou relocalisation du lecteur extérieur	30 \$

### 1.7 Frais • Poulailler urbain

Services	Tarif
Permis - Installation ou construction d'un poulailler	Sans frais
Certificat d'autorisation annuel - Garde de poules	Sans frais
Permis - Démolition d'un poulailler	Sans frais

Amendé par 25.02.01.25 4 mars 2025

Ajout de l'article 1.8

## 1.8 Frais pour les services aéroportuaires

La tarification relative aux services aéroportuaires offerts par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil aux usagers ou aux propriétaires de l'Aéroport Gilles-Beaudet est facturée selon la grille tarifaire suivante :

Services	Tarif
Location d'un espace de stationnement	850 \$ / année
Pénalité - Utilisation d'un espace de stationnement sans renouvellement du contrat de location	15 \$ / jour

	2.	Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
	3.	Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2025, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.
,	4.	Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
NI		Facadala Maina
Norma	ind 1	Гeasdale, Maire

Avis de motion : 9 décembre 2024

Dépôt du projet de règlement : 9 décembre 2024

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Adoption du règlement : 13 janvier 2025

Publication: 17 janvier 2025

Entrée en vigueur : 17 janvier 2025